

2024032201

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE Le Vendredi 22 Mars 2024 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, HURET Edith, KALIAKODAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel.

Pouvoirs : JAY Hélène (donne pouvoir à BON Françoise), NANTET Laetitia (Donne pouvoir à MIBORD Josiane), PIANI Alain (donne pouvoir à ARNAULT Jacqueline), TISSOT Christian (donne pouvoir à BRUNIER Thierry).

Absents : CHANOIR Jessica, GUILBERT Agnès.

Date de la Convocation : 18 mars 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Monsieur Christophe Perceval est élu secrétaire de séance.

Objet : Demande de remboursement frais de mise en fourrière de véhicule

Le Maire informe le conseil municipal que le policier municipal procède à des mises en fourrière de véhicule gênant sur la voie publique, après des relances auprès du propriétaire dudit véhicule restées sans réponse.

Aussi il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, à demander le remboursement des frais engagés par la collectivité pour la mise en fourrière du véhicule auprès de son propriétaire lorsque ce dernier a été identifié.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à appliquer la présente délibération et à signer tous les documents nécessaires à son application.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Maire,


André POINTET